



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « BIENTOT UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ECOLE PRIMAIRE » (N° 1067) (PCSI)

Séance du 28 mars 2019

Point n° 6

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la Maison de l'enfance, des contacts ont été pris avec le Ministre en charge de la formation pour connaître les intentions du Canton pour les prochaines années en matière d'horaire à journée continue au sein de l'école primaire. Si la loi scolaire permet cette possibilité, le service cantonal de l'enseignement (SEN) n'a pas pour projet ni d'imposer la mise en place de l'horaire à journée continue à l'école primaire, ni même de l'inciter.

Toutefois, la Maison de l'enfance par son unité d'accueil pour écoliers (UAPE) agit déjà comme restaurant scolaire. En effet, le nombre de 70 écoliers fréquentant l'UAPE est dépassé à plusieurs reprises dans la semaine au moment du repas de midi. Cela confirme bien le besoin des parents de bénéficier d'une prise en charge pour leurs enfants en-dehors des horaires scolaires, soit à midi, mais aussi dans des proportions moins importantes le matin avant l'école et également l'après-midi après l'école.

Sans pouvoir prédire de l'avenir en matière d'instauration officielle de la journée à horaire continu pour l'école primaire de Porrentruy (cf. postulat n° 1070) mais tenant compte de l'évolution de la fréquentation et des changements sociétaux, le projet d'agrandissement de la Maison de l'enfance intègre la possibilité d'accueillir davantage d'écoliers, notamment dans les heures de midi. A cet effet, le projet intègre les surfaces suffisantes et la mise en place d'une cuisine professionnelle d'une capacité augmentée. Le Conseil municipal, pour éviter de multiplier les sites et dans un souci d'efficacité et d'optimisation, a opté pour un accueil des écoliers au sein-même de la Maison de l'enfance à la Rue des Tilleuls, lieu qui se situe à une distance raisonnable des sites de l'école primaire.

A la question « Le Conseil municipal prépare-t-il un projet de construction d'un restaurant scolaire ? », il peut donc être répondu par l'affirmative.

11 mars 2019

Le Conseil municipal